COMPTE RENDU DE
LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 24 septembre 2009 à 18h30

Tous les conseillers étaient présents sauf Sandrine LOISEAU, pouvoir à Monique VITEAU

Secrétaire de séance : Marie Annick DE RYCKE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

❖ Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Avallonnais

Le Maire donne lecture de la proposition de nouveaux statuts adoptés par le conseil communautaire le 14 septembre dernier. Les principales modifications concernent la voirie avec la mise en place d'un fonds de concours destinés au financement des travaux réalisés par les communes sur la voirie communale et le développement économique avec une redéfinition des limites entre les zones communales et intercommunales

Après délibération et à l'unanimité, le conseil Municipal
VALIDE les nouveaux statuts dont le texte sera joint à cette délibération
CHARGE le maire de notifier cette décision au Président de la CCA

❖ Réparation de l'horloge de l'église

Le Maire présente plusieurs devis pour un contrat d'entretien de l'horloge de l'église.
Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents
DECIDE de ne pas souscrire à un contrat d'entretien pour l'horloge en question et d'effectuer les réparations au coup par coup.

❖ Réparation des bouches à incendie

Le Maire présente les devis pour la réparation d'une bouche à incendie route de Sermizelles ainsi qu'une bouche à clé et bâche d'incendie.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal
ACCEPTE les devis de Véolia d'un montant de 923.73 € HT pour la bouche incendie et 186.14 pour la bouche à clé et bâche incendie.
DONNE POUVOIR au Maire pour signer le devis et tous documents relatif à ce dossier

❖ Conservatoire municipal de musique, danse et théâtre d'Avallon

La commune d'Avallon a mis en avant les coûts de l'enseignement de la musique, la danse et le théâtre au sein du conservatoire municipal. Elle propose la signature d'une convention de partenariat financier visant à prendre en charge une partie de cet enseignement et de réduire le coût pour les familles. Cette participation est estimée à un coût annuel par élève de 500 à 600 € pour la musique, 150 à 200 € pour la danse et 200 à 250 € pour le théâtre.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal
DECIDE de ne pas signer la convention de partenariat ave la ville d'Avallon
CHARGE le Maire de notifier cette décision au Maire d'Avallon

❖ Station d'épuration

Le sable a été remplacé dans tous les bacs de la station, il conviendrait désormais de vidanger la fosse.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal
DECIDE de vidanger 9 m3 de la fosse de la station
CHARGE le Maire de faire réaliser des devis et de retenir l'entreprise la mieux-disante
DONNE POUVOIR au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

❖ Aménagement de l'école

Des tables et chaises ont été récupérées au collège Maurice CLAVEL. Les anciennes tables ne sont donc plus utilisées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de mettre en vente les 9 tables doubles avec bancs pour un prix minimum de 20 € l'unité au profit de la coopérative scolaire.

❖ Questions Diverses

Concernant les travaux de l'église, nous recevrons bientôt l'avis de Madame Humbert du service du Patrimoine.

Séance levée à 21 heures 20